Séminaire en

droit des successions & des régimes matrimoniaux

Sous la direction de Monsieur le Professeur Michel Grimaldi

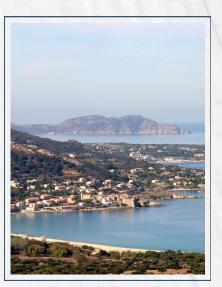




DU MERCREDI 27 AU SAMEDI 30 AOÛT 2025













2 choix:

- Abonnement formation continue
- Possibilité de prise en charge individuelle FIF/PL

12 heures de formation validées



Programme du séminaire

Mercredi 27 août - Arrivée pour le dîner (20h)

Arrivée pour le dîner au Dolce Paese Residences *****
Soirée rooftop et chants corses

Jeudi 28 août - 14h à 18h

Actualités législatives et jurisprudentielles en droit des successions et des régimes matrimoniaux

Vendredi 29 août - 14h à 18h

La succession testamentaire

Samedi 30 août - 9h à 13h

Les prescriptions en droit des régimes matrimoniaux et des successions

Départ de la résidence après le déjeuner (13h)



Michel GRIMALDI est notre intervenant sur le temps du séminaire. Il est agrégé des facultés de droit, est professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II). Président de la Commission de réforme des sûretés, expert pour la réforme du Code civil au Vietnam ou en Chine, Michel Grimaldi est aussi l'auteur de publications qui ont très sensiblement inspiré le droit patrimonial de la famille, et emporté une profonde adhésion de la profession notariale.





Séminaire en

droit des successions & des régimes matrimoniaux



Conditions tarifaires - hébergement

Arrivée le mercredi 27 août 2025 pour le dîner

Choix 1: Pension complète

- 3 nuits: 27, 28, 29 août
- 3 petits-déjeuners : 28, 29, 30 août
- 3 déjeuners (eau, vin, café): 28, 29, 30 août
- 3 dîners (eau, vin, café) dont 1 soirée rooftop et chants corses : 27, 28, 29 août
- 3 pauses (boissons chaudes et froides): 28, 29, 30 août
- 3 jours de location de salle : 28, 29, 30 août

Frais d'hébergement

Chambre Single (pension complète)	1090 €
Chambre Double (pension complète)	2040€
(deux participants - 1020 € x 2)	
Chambre Double (pension complète)	1980 €
(un participant + un accompagnant - 1020 € + 960 €)	

Choix 2: Participation obligatoire

420€

Sans hébergement

- 3 pauses (boissons chaudes et froides): 28, 29, 30 août
- 3 jours de location de salle : 28, 29, 30 août

Départ le samedi 30 août après le déjeuner

Conditions tarifaires - formation

12 heures de formation validées

Avocats abonnés : 12h déduites Avocats non abonnés : 800 €

2 choix:

- Abonnement formation continue
- Possibilité de prise en charge individuelle FIF/PL





20220 Algajola Tél : 04 95 34 17 43 contact@dolcepaese.fr

















